

Marly
Ville Fleurie



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 VILLE DE MARLY

RAPPEL DU CADRE LEGAL

Article L 2312-1 du CGCT : dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.

Objectif : introduire une discussion sur la stratégie financière et budgétaire de la commune dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) tient compte d'éléments exogènes qui conditionnent en grande partie la capacité financière de la collectivité :

- Le contexte économique et réglementaire
- L'impact de la Loi de finances 2017 sur le budget des collectivités locales
- L'évolution de la loi NOTRE

Le DOB annonce les principales orientations qui seront retenues dans le budget.

I – LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

(données issues de la note de conjoncture de l'Insee d'octobre 2016)

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2017.

Au printemps 2016, la croissance des économies avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l'Union européenne.

De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique.

Par ailleurs les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie.

En France, la croissance serait modeste au troisième trimestre (+0,2 %) avant de s'élever au quatrième (+0,4 %). En moyenne sur l'année, elle serait comparable en 2016 (+1,3 %) à celle de 2015 (+1,2 %).

Une année électorale entraînant des incertitudes 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives.

Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue budgétaire.

Les grandes lignes intéressant les collectivités locales du projet de loi de finances 2017 un temps envisagée, l'idée d'une loi de finances spécialement dédiée aux collectivités territoriales a été abandonnée.

Il n'en reste pas moins que le projet de loi de finances 2017 présenté en Conseil des Ministres le 28 septembre 2017 comporte un volet collectivités territoriales important à plusieurs titres.

Ce projet confirme qu'en 2017, les collectivités territoriales devront absorber une troisième tranche de réduction des dotations de l'Etat.

POUR MARLY : LE COÛT DES MESURES IMPOSEES PAR L'ETAT DEPUIS 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Estimé 2017
Variation Dotation Globale de Fonctionnement	- 7 124 €	- 28 911 €	2 755 €	- 13 363 €	- 54 501 €	- 167 132 €	- 166 183 €	- 92 058 €
Variation Dotation de Solidarité Rurale	- 3 822 €	1 293 €	- 1 836 €	3 351 €	- 95 821 €			
Total annuel	- 10 946 €	- 27 618 €	919 €	- 10 012 €	- 150 322 €	- 167 132 €	- 166 183 €	- 92 058 €
Pertes cumulées par exercice budgétaire	- 10 946 €	- 38 564 €	- 37 645 €	- 47 657 €	- 197 979 €	- 365 111 €	- 531 294 €	- 623 352 €

CHARGES NOUVELLES IMPOSEES PAR L'ETAT

	2015	2016	2017
Nouveaux rythmes scolaires (charge nette)	177 809 €	183 437 €	195 000 €
Charges nouvelles – dépenses de personnel	64 200 €	11 300 €	131 300 €
Dont :			
Augmentation du point d'indice		11 300 €	16 300 €
Reclassement	64 200 €		90 000 €
Nouveau régime indemnitaire			25 000 €
Total charges annuelles	242 009 €	194 737 €	326 300 €

II – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Dans un contexte budgétaire contraint, toujours marqué par la baisse des dotations de l'Etat, par des dépenses nouvelles sur lesquelles nous n'avons pas ou peu de prise (normes, mesures salariales, transfert des compétences...) les orientations du projet de budget 2017 se déclinent selon les quatre axes suivants :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** est une priorité dans un contexte national de réduction des dépenses publiques et est rendue indispensable par la diminution des ressources provenant de l'État (baisse de la DGF notamment) tout en ayant pour objectif de maintenir des services publics de qualité ;
- **La préservation de la capacité d'autofinancement** afin d'investir sans recours à l'emprunt ;
- **Pas de hausse de la fiscalité en 2017**, dans le contexte de crise que nous connaissons, afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale (part communale) dans le budget des ménages ;
- **La priorité donnée à l'investissement**, participant ainsi au dynamisme économique et dont une part importante sera consacrée au financement du centre socio culturel la Louvière, la mise en conformité d'une partie du réseau d'éclairage public de la ville et de l'informatique dans les écoles.

III – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2017

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes de fonctionnement

a. Impôts et taxes

La fiscalité locale :

En dépit de la non augmentation des taux décidés par la municipalité de Marly depuis 2014, les produits de fiscalité ont progressé de 2,45 % en 2016 (revalorisation des bases décidée par l'état, et variation physique grâce à l'augmentation du nombre d'habitants +1,45 %).

Partant d'une hypothèse d'une augmentation des bases pour 2017 (revalorisation par l'état +0,4 %) accompagné d'une stabilité des taux communaux, le produit des contributions directes est évalué à 4,186 M€.

Les dotations de Metz Métropole :

- L'attribution de compensation compte tenu des transferts de charges constatées devrait être de l'ordre de **573 000 €** (683 703 € en 2016) en attendant les travaux de la CLECT
- La dotation de solidarité communautaire est estimée à environ 280 000 € (284 008 € en 2016).

Les droits de mutation : Ils sont estimés à 230 000 € pour l'année 2017.

La taxe locale sur la publicité extérieure : le produit attendu s'élève à 60 000 €.

b. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont évalués à 625 000 € compte tenu de l'évolution des tarifs des différents services municipaux (restauration scolaire, conservatoire, bibliothèque,...) et des évolutions des services (cantine des maternelles et périscolaire gérés par la ville à compter du 1^{er} janvier 2015).

c. Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement :

En forte baisse depuis 2014 (voir tableau page 2), son montant s'est élevé à 922 058 € en 2016, même montant que reçu en 1987. En raison de la baisse des dotations de l'Etat, la Dotation Globale de Fonctionnement 2017 est estimée à 830 000 € (-10 %) ! Soit une diminution de 92 058 € ce qui équivaut, si l'on décidait de compenser par l'impôt, à une augmentation de 2,3%.

Les attributions de compensation :

Le montant des compensations d'exonérations de fiscalité reversées par l'Etat est estimé au même niveau que celles perçues en 2016, soit 77 912 €.

Autres participations :

Celles-ci sont estimées à 270 000 € et comprennent notamment :

- Les prestations versées par la CAF
- Le remboursement des annuités d'emprunt de l'EHPAD
- Les remboursements des frais de scolarité des enfants résidant hors commune
- Et diverses autres participations

A fiscalité constante, de budget primitif à budget primitif (+DM), les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient d'environ 1,43 % en 2017. Cela est dû notamment à l'augmentation forte de la population et la facturation (nouvelle) à Metz Métropole de l'entretien des zones d'activité économique.

2 – Les dépenses de fonctionnement

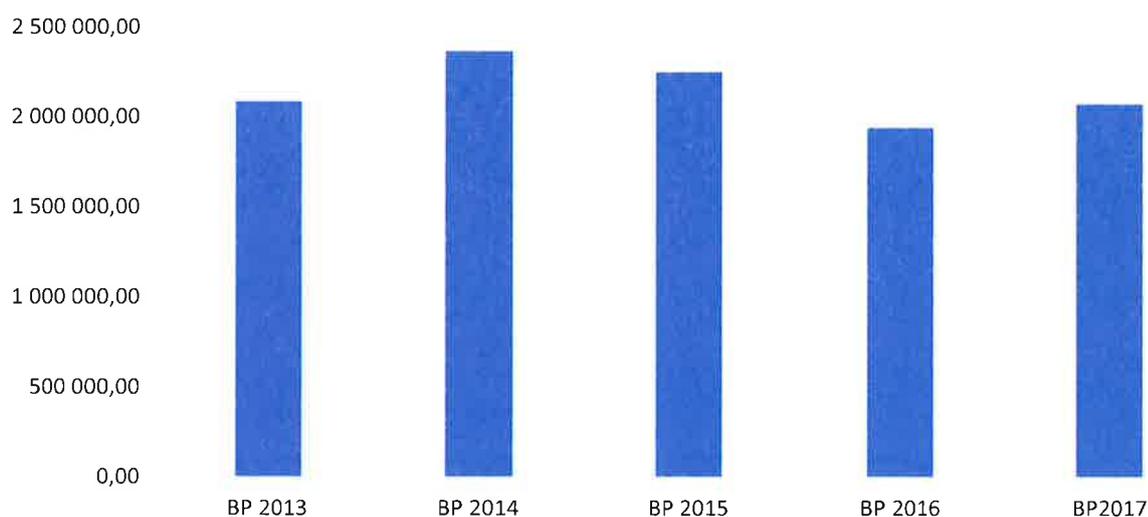
a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient augmenter d'environ 6,3 % par rapport au budget 2016, sans toutefois atteindre le niveau de 2015, en raison notamment :

- Mise en place de la redevance spéciale par Metz Métropole : 24 500 €
- Fonctionnement du nouveau bâtiment des associations : 30 000 €
- Entretien des bornes incendies : 25 000 €
- Hausse des effectifs du périscolaire (compensé par les recettes) : 30 000 €

Et parce que le BP 2016 était atypique et ne peut être considéré comme une référence.

Evolutions des charges à caractère général



b. Les dépenses de personnel

A ce jour, la masse salariale brute, pour 2017, serait évaluée à 4 075 000 € soit en augmentation de 7,2 % par rapport au budget 2016.

Le personnel municipal est composé de :

- 90 agents titulaires
- 42 agents non titulaires

Ces agents occupent :

- 74 emplois à temps complet
- 58 emplois à temps non complet

Le budget prévisionnel 2017 intègre notamment les éléments suivants :

- Le reclassement imposé par l'état des catégories A, B et C au 1^{er} janvier 2017 et **l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017 : 106 300€**
- Le nouveau régime indemnitaire également imposé : 25 000 €
- La prise en compte des effets de glissement vieillesse technicité (GVT) qui comprend les avancements d'échelons, de grade et les promotions internes
- Le recrutement d'un directeur au CSC La Louvière : 35 000 €

c. Les autres charges de gestion courante

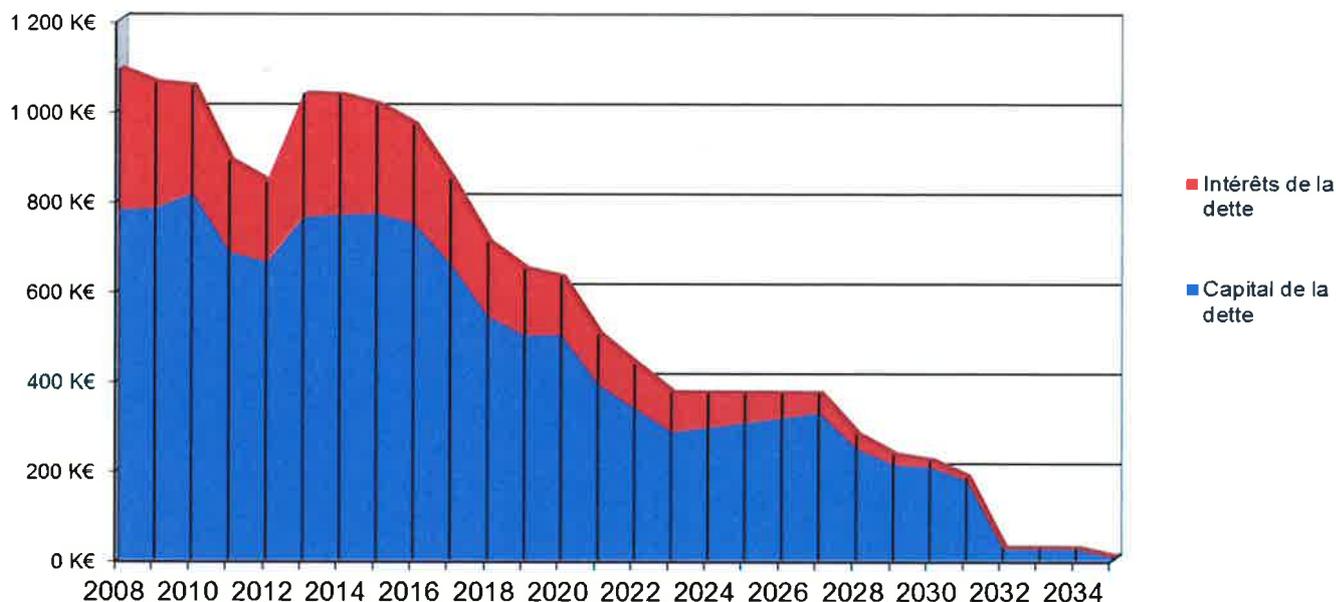
Les autres charges de gestion courante sont estimées à 998 000 € pour 2017 et comprennent notamment :

- Subventions aux associations
- Subvention au CCAS qui est en augmentation (230 000 € en 2017 contre 179 000 € en 2016)
- Participations SIAHS
- Participation auprès du Conseil Général pour la restauration scolaire dans les écoles élémentaires

Il est à noter que contrairement au choix d'autres collectivités, la ville de Marly n'a pas décidé de baisser le montant des concours alloués aux associations. Ce qui n'empêche pas une gestion au plus serrée.

d. Les charges financières

Les charges financières sont essentiellement constituées par les intérêts de la dette qui s'élèvent environ à 188 000 € pour 2017, soit **une baisse de 13,36 %** par rapport à l'année 2016.



e. Conclusion

Les dépenses de fonctionnement en 2017 devraient être en hausse de 7,37 % par rapport au BP 2016 en raison notamment de l'augmentation des charges de personnel dues à la décision de l'état. A noter la forte diminution des charges financières.

B. EVOLUTION DE LA DETTE et STRUCTURE

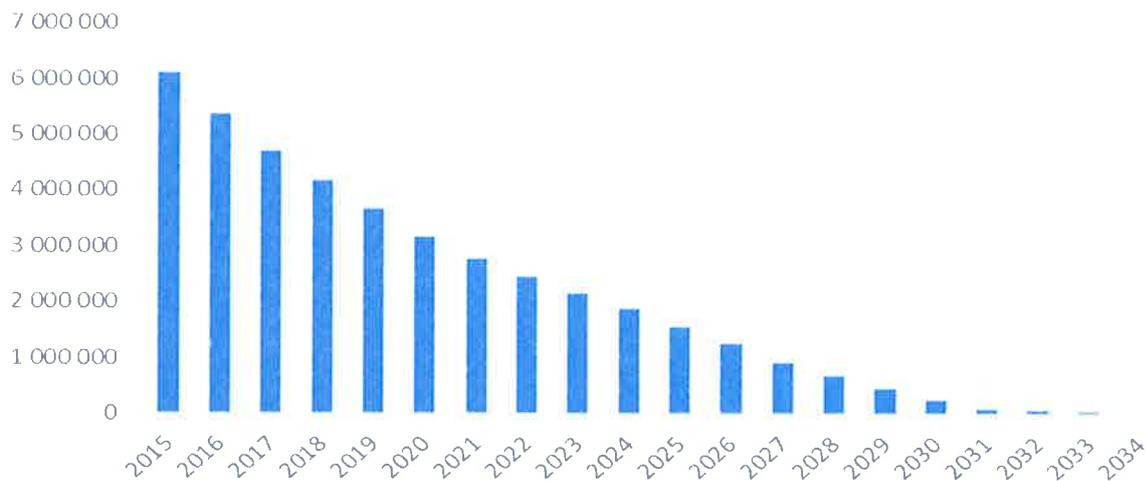
La dette de la ville se compose de 13 emprunts dont :

- 11 à taux fixe
- 1 variable indexé sur le Livret A
- 1 variable à barrière simple

L'annuité de la dette continue de baisser mais, lentement, ce qui impacte évidemment notre capacité d'investissement sans pour autant la neutraliser...

Le montant du remboursement du capital de la dette en 2017 s'élève à 658 000 €, soit **une baisse de 12,25 %** par rapport à 2016.

Evolution de l'encours au 31/12



Au 31 décembre 2016, l'encours de la dette s'élève à 5 376 317,64 € dont 438 000 € pour le PASA qui est remboursé par l'association de gestion du Val de Seille. Ce qui revient à un encours de dette de 4 938 317 €, soit un taux d'endettement de 483,63 € par habitant. Ce dernier est très inférieur à la moyenne des villes de taille comparable qui s'élève à 944 € par habitant en 2015.

Par ailleurs, la ville de Marly garantit 15 emprunts contractés entre 1987 et 1999 pour la réalisation de logements (montant de l'encours garanti : 4 327 773 €).

C. SECTION D'INVESTISSEMENT

1- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent :

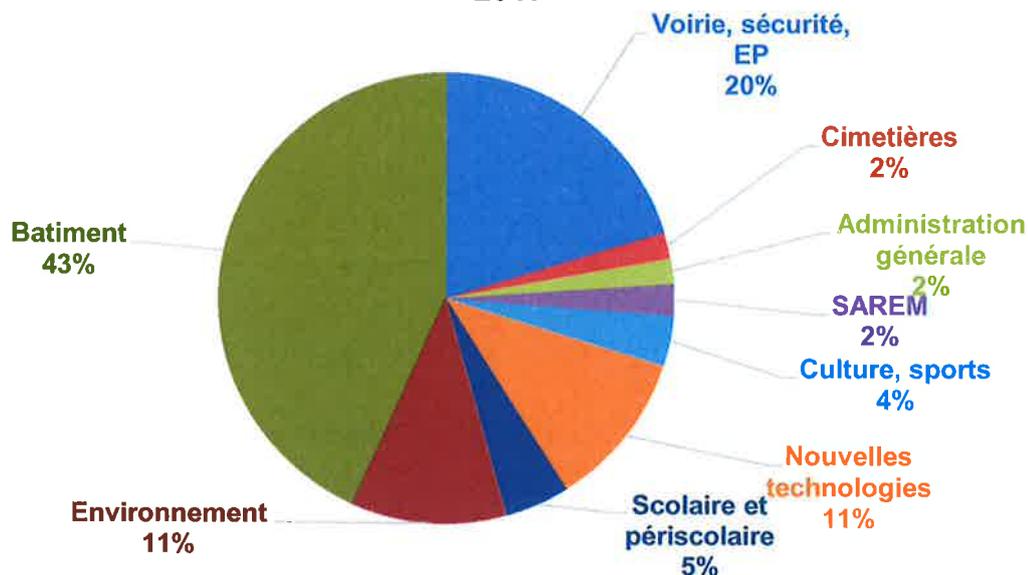
- Des subventions
- Du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)
- De la taxe d'aménagement
- De l'autofinancement de la section de fonctionnement

Afin de permettre la baisse continue de l'endettement, le recours à l'emprunt ne sera pas sollicité cette année.

2- Les dépenses d'investissement

Le programme d'investissement relatif au BP 2017 est en cours d'élaboration et devrait se situer à environ 1 200 000 €.

REPARTITION OPERATIONS D'EQUIPEMENT PAR SERVICES 2017



Les principaux investissements envisagés sont :

- La réhabilitation du CSC La Louvière : 350 000 €
- Acquisition de matériel pour les services techniques (chariot élévateur, matériel de désherbage, tondeuse,...) : 130 000 €
- Les travaux de réhabilitation du bâtiment des associations : 120 000 €
- Poursuite du plan informatique dans les écoles, en mairie et dans les services extérieurs (réseaux, serveurs et ordinateurs) ainsi que la mise en place de la téléphonie IP : 150 000 €
- Travaux bâtiments communaux : 150 000 €
- Eclairage public : 55 000 €
- Travaux de voirie : 45 000 €
- Drainage Orée sud terrain parc J. JAURES : 35 000 €
- Participation au capital de la SAREM : 20 000 €
- Acquisition columbariums : 21 000 €
- Première phase d'installation d'un système de vidéo surveillance dans la ville : 20 000 €
- Acquisition de véhicules : 20 000 €
- Réfection 5 courts de tennis terre battues : 15 000 €

Cette année encore le contexte économique et budgétaire reste contraint par le désengagement de l'état, la dotation globale de fonctionnement pourrait encore diminuer de 10%.

Notre politique d'investissement doit avant tout reposer sur la rigueur et la prudence. D'autant plus que conformément à la loi NOTRE certaines compétences vont être transférées progressivement dès le 1^{er} janvier 2018. A ce jour nous ignorons encore les conséquences financières et l'impact sur notre fonctionnement. C'est pourquoi nous ne souscrivons aucun emprunt.

Néanmoins nous souhaitons continuer notre action de développement et d'amélioration de notre ville.

Le budget d'investissement de cette année 2017 sera essentiellement consacré à :

- *La première phase de la **réhabilitation du centre socio culturel la Louvière**, lieu indissociable de la vie des Marliens*
- ***l'entretien de notre ville** par l'achat de matériel pour les services techniques*
- *la réhabilitation d'un **bâtiment destiné aux associations** de la ville*
- *la **sécurité** des citoyens (vidéo surveillance, armement de la police municipale)*
- *à **nos enfants** par la mise en place de réseaux et matériel informatique permettant d'offrir un enseignement moderne avec les outils d'aujourd'hui ainsi que l'installation de parcs de jeux dans la ville*
- *mais aussi, à **nos séniors** par la finalisation de la résidence leur étant destinée ZAC Paul Joly.*

Cette année encore et conformément à ses engagements, l'équipe municipale réalisera ces investissements grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans recours à l'emprunt et sans hausse de la fiscalité municipale.